

MINISTERE DE LA PLANIFICATION DU
DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT
ET DE LA CONSOMMATION LOCALE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION
ET DE LA CHEFFERIE COUTUMIERE

Communiqué conjoint N° **00804** /2025/MPDC/MCACL/MEF/MATDCC
relatif à la collecte de données complémentaires
dans les zones non couvertes par le RGE-2

Le deuxième Recensement Général des Entreprises (RGE-2) au Togo a été officiellement lancé par le Gouvernement le jeudi 20 février 2025.

Le Gouvernement salue le bon déroulement de l'opération de collecte de données qui a démarré le 03 mars 2025 avec le déploiement des agents de terrain. Il saisit cette occasion pour remercier et féliciter les opérateurs économiques et les acteurs impliqués dans le processus, notamment la Banque mondiale pour son appui financier, ainsi que les Gouverneurs de région, les préfets, les maires, les chefs traditionnels, les leaders religieux et les médias pour leur mobilisation.

En vue de renforcer la qualité des données, le Gouvernement informe les opérateurs économiques installés sur toute l'étendue du territoire qu'une collecte complémentaire de données dans les zones non couvertes par le RGE-2 aura lieu, du **27 août au 10 septembre 2025**.

Les données collectées par l'INSEED auprès des entreprises sont couvertes par le secret statistique conformément aux dispositions de la loi N°2011-014 du 03 juin 2011 portant organisation de l'activité statistique au Togo.

Les données fournies à l'INSEED permettront de mettre à la disposition des acteurs du développement et décideurs des indicateurs statistiques fiables à la prise de décision et à la mise en œuvre des politiques et programmes de développement de notre pays.

Cette opération se déroulera comme suit :

du 27 août au 10 septembre 2025

- Région Maritime : préfectures de Zio.
- Région des Plateaux : préfectures du Moyen-Mono, du Haho et d'Anié.
- Région des Savanes : préfectures de Cinkassé, de Kpendjal, de l'Oti, de l'Oti sud, de Tandjoare et de Tone.

du 27 août au 05 septembre 2025

- Région Centrale : préfectures de Blitta, de Sotouboua et de Tchaoudjo.
- Région de la Kara : préfectures de la Binah, de la Kéran et de la Kozah.

Le Gouvernement sait pouvoir compter sur le sens civique de tout un chacun pour l'aboutissement heureux de cette opération du RGE-2.

25 AOÛT 2025

Fait à Lomé, le

Le ministre du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale



Kayi MIVEDOR-SAMBIANI

Pour le ministre de la planification du développement et de la coopération,

Le ministre, secrétaire général de la Présidence du Conseil



Ablamba Ahoéfavi JOHNSON

Le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière



Hodabalo AWATE

Le ministre de l'économie et des finances



Essowè Georges BARCOLA